



# École de Musique Traditionnelle



## Facturation 2020-2021

### Identité du payeur

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_  
 Adresse : \_\_\_\_\_  
 Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_  
 Tél. fixe : \_\_\_\_\_ Tél. portable : \_\_\_\_\_

### Récapitulatif des inscriptions

2020-2021

Nom et prénom des inscrits (si différent du payeur) : \_\_\_\_\_

#### FORMULE

#### MONTANT

#### Enseignement musical sensibilisation

- Eveil musical - (4-6 ans) ..... 90 € x élève(s) = €  
 Découverte instrumentale (7-9 ans)..... 125 € x élève(s) = €

#### Cours cycle 1 ou 2 (cours instrument et atelier d'ensemble)

- de 18 ans .....260 € x élève(s) = €  
 18 ans et + .....280 € x élève(s) = €

#### Atelier d'ensemble seul (élève non inscrit en cours)

- 90 € x élève(s) = €

#### Atelier autonome

- Harmonica 15 € x élève(s) = €

#### Les rendez-vous

- Ballades irlandaises 70 € x élève(s) = €  
 Uilleann pipes confirmés 195 € x élève(s) = €  
 Accordéon diatonique 100 € x élève(s) = €  
 Guitare et Chant 20 € x élève(s) = €

### Remise

- 5 % pour un total de plus de 450 euros  
 - 10 % pour un total de plus de 650 euros  
 - 15 % pour un total de plus de 850 euros  
 - 20 % pour un total de plus de 1050 euros  
 Coupon culture sport Ville de Redon à 80 €  
 Pass culture (élèves âgés de 18 ans)

TOTAL de la remise : \_\_\_\_\_ euros

### Adhésion

- 10 euros /famille

### Récapitulatif A PAYER

TOTAL 1 : \_\_\_\_\_ €  
 MAJORATION 20% (hors Redon agglo) : + \_\_\_\_\_ €  
 MAJORATION 10% (OBC) : + \_\_\_\_\_ €  
 MONTANT DE LA REMISE :- \_\_\_\_\_ €  
 TOTAL APRES REMISE : \_\_\_\_\_ €  
 ADHESION : \_\_\_\_\_ €  
 TOTAL à PAYER : \_\_\_\_\_ €

#### Type de règlement

Règlement en :  1 fois  3 fois  10 fois  
 Chèque  Espèces  Vignettes CAF  Chèques vacances

Vous souhaitez faire un don de \_\_\_\_\_ €

Notre association est reconnue d'intérêt général et peut donc émettre des reçus fiscaux au bénéfice de ses donateurs.

Les dons ouvrent droit à une réduction d'impôt sur le revenu égale à 66 % du montant versé dans la limite de 20 % du revenu imposable.

Exemple : un don de 50 € ouvre droit à une réduction d'impôt de 33 €. Coût réel du don : 17 €